

	Pres	cription r	nédicale	pour soir	ıs à dom	icile	
Coordonnées	client/e			Nom et adre	sse de l'ass	urance	
Nom	S CHETTUE			Nom et aure	sse de l'ass	Surance	
Prénom				1			
Rue				1			
NPA/Lieu				1			
Date de naissa	nce			1			
Téléphone priv				1			
Employeur				att. médecin-c	ooneeil		
NPA/Lieu				Diagnostic:	COLISCII		
	innainna.			Diagnostic.			
Téléphone prof	essionnei			1			
Assureur	-4			-			
No ass./accide							
[] Accident	[] Maladie	[] Invalidité	[] Infirmité co	ngenitale	[] Maternité	[] Allocation	pour impotent
Prescription	médicale			[] Prescrip	tion initiale	[] Rééval	luation
(à remplir par le	e médecin pou	r des mesures	médico-délég	ués uniquemer	nt, p.ex. injecti	ons, médicame	ents)
	Durée du:		au:				
	Darec da.		uu.				
Soins infirmi	ers (à remplir	par l'infirmière	)				
Prest. selon OPAS 7 /						Durée en minutes	
pos. tarifaire		Prestations	\$		Fréquence		par trimestre
p							par transcero
Total a) 53201							
Total b) 53202							
Total c) 53203							
Total							
Médecin (timbre	e) no RCC :			Infirmière no l	RCC:		
				Nom/RCC des	autres presta	ataires sur cett	te prescription :
						1	
						1	
						1	
Date:	Signature médecin:		Date:		Signature infirm	nière/in firmier :	
							Versias arplembre 2817

Cocher lorsqu'une prestation est prévue	OPAS art. 7, al. 2	Description détaillée de la prestation (selon article 7, al. 2 OPAS )	Nombre: combien de fois la prestation doit-elle être assurée ?	Fréquence : Unité de la prestation prévue
	let. a ch. 1	Evaluation des besoins du patient et de l'environnement de ce dernier; planification, en collaboration avec le médecin et le patient, des mesures nécessaires,		
	let. a ch. 2	conseils au patient ainsi que, le cas échéant, aux intervenants non professionnels pour les soins, en particulier quant à la manière de gérer les symptômes de la maladie, pour l'administration des médicaments ou pour l'utilisation d'appareils médicaux; contrôles nécessaires;		
	let. a ch. 3	coordination des mesures et dispositions par des infirmières et infir- miers spécialisés en lien avec des complications dans des situations de soins complexes et instables		
	let. b ch. 1	contrôle des signes vitaux (tension artérielle, pouls, température, respiration, poids),		
	let. b ch. 2	test simple du glucose dans le sang ou l'urine,		
	let. b ch. 3	prélèvement pour examen de laboratoire,		
	let. b ch. 4	mesures thérapeutiques pour la respiration (telles que l'administration d'oxygène, les inhalations, les exercices respiratoires simples, l'aspiration),		
	let. b ch. 5	pose de sondes et de cathéters, ainsi que les soins qui y sont liés,		
	let. b ch. 6	soins en cas d'hémodialyse ou de dialyse péritonéale,		
	let. b ch. 7	préparation et administration de médicaments ainsi que documentation des activités qui leur sont associées,		
	let. b ch. 8	administration entérale ou parentérale de solutions nutritives,		
	let. b ch. 9	surveillance de perfusions, de transfusions ou d'appareils servant au contrôle et au maintien des fonctions vitales ou au traitement médical,		
	let. b ch. 10	rinçage, nettoyage et pansement de plaies (y compris les escarres et les ulcères) et de cavités du corps (y compris les soins pour trachéostomisés et stomisés), soins pédicures pour les diabétiques,		
	let. b ch. 11	soins en cas de troubles de l'évacuation urinaire ou intestinale, y compris la rééducation en cas d'incontinence,		
	let. b ch. 12	assistance pour des bains médicinaux partiels ou complets, application d'enveloppements, cataplasmes et fangos,		
	let. b ch. 13	soins destinés à la mise en oeuvre au quotidien de la thérapie du médecin, tels que l'exercice de stratégies permettant de gérer la maladie et l'instruction pour la gestion des agressions, des angoisses et des idées paranoïaques,		
	let. b ch. 14	soutien apporté aux malades psychiques dans des situations de crise, en particulier pour éviter les situations aiguës de mise en danger de soi-même ou d'autrui;		
	let. c ch. 1	soins de base généraux pour les patients dépendants, tels que: bander les jambes du patient, lui mettre des bas de compression, refaire son lit, l'installer, lui faire faire des exercices, le mobiliser, prévenir les escarres, prévenir et soigner les lésions de la peau consécutives à un traitement; aider aux soins d'hygiène corporelle et de la bouche; aider le patient à s'habiller et à se dévêtir, ainsi qu'à s'alimenter,		
	let. c ch. 2	mesures destinées à surveiller et à soutenir les malades psychiques pour accomplir les actes ordinaires de la vie, telles que la planification et la structuration de leurs journées de manière appropriée, l'établissement et la promotion des contacts sociaux par un entraînement ciblé et le soutien lors de l'utilisation d'aides à l'orientation et du recours à des mesures de sécurité.		